Informations de base

1996/2042(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Rapport économique annuel 1996 **Subject** 5.10 Union économique	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	CASSIDY Bryan M.D. (PPE)	05/02/1996
	Commission pour avis	**Rapporteur(e) pour avis**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/03/1996	Publication du document de base non-législatif	COM(1996)0086	Résumé
27/03/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/04/1996	Vote en commission		Résumé
25/04/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0131/1996	
08/05/1996	Débat en plénière		
09/05/1996	Fin de la procédure au Parlement		
27/05/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/2042(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)

Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/07703

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0131/1996 JO C 152 27.05.1996, p. 0004	25/04/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0224/1996 JO C 152 27.05.1996, p. 0016-0068	09/05/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1996)0086	06/03/1996	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0539/1996 JO C 204 15.07.1996, p. 0045	24/04/1996	Résumé

Rapport économique annuel 1996

1996/2042(COS) - 24/04/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité économique et social exprime sa préoccupation quant à l'évolution macroéconomique actuelle décrite par la Commission. Les perspectives économiques à court et à moyen terme sont notamment assombries par le fait que l'évolution négative s'est aggravée à la fin de l'année 1995. Comme le Conseil européen l'a exprimé à Essen et confirmé à Cannes, la diminution du chômage et l'égalité des chances demeurent la mission essentielle de l'Union européenne et de ses Etats membres. On ne saurait répondre à ces exigences économiques et sociales sans une croissance durable, compatible avec les exigences sociales et environnementales et soutenue par les investissements, indispensable également pour la réalisation de l'Union économique et monétaire. Le Comité économique et social invite dès lors la Commission à faire avancer le "Pacte européen de confiance pour l'emploi" lancé par le Président de la Commission, M. Jacques SANTER, et à le transformer en une "Alliance européenne pour l'emploi et la stabilité". Il importe en outre d'accroître les efforts en faveur de la convergence tout en respectant le principe de la cohérence sociale. D'une part, la stabilité et la convergence sont indispensables dans la perspective de l'Union économique et monétaire, d'autre part, elles conditionnent une croissance durable et une amélioration de la situation de l'emploi. Le report de l'entrée en vigueur de l'Union monétaire ne peut constituer une réponse à la faible croissance. Afin d'être à même de respecter l'échéance de 1999, il conviendrait de respecter pleinement le Traité de Maastricht en ce qui concerne les critères de convergence nominale, et les critères devraient être définis d'une manière appropriée et non schématique. En outre, il est nécessaire d'adopter une politique qui associe discipline budgétaire, croissance économique et politique de l'emploi, afin de permettre à un nombre suffisant d'Etats membres d'entrer dans l'Union monétaire. Enfin, le Comité économique et social juge nécessaire d'assurer une coordination encore meilleure des politiques économiques au niveau européen. Il estime notamment qu'il est indispensable d'intervenir plus activement dans le cadre des politiques structurelles. Le Comité économique et social demande que, dans le cadre de la Conférence intergouvernementale de l'UE, le thème de l'emploi soit inscrit dans le Traité de l'UE révisé.

Rapport économique annuel 1996

1996/2042(COS) - 09/05/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Bryan CASSIDY (PPE, RU), le Parlement européen a souligné que la lutte contre le chômage devait demeurer la priorité de l'Union, tout en préconisant une série de recommandations en vue d'aboutir à des mesures concrètes pour l'emploi : * Mesures générales : - le PE exhorte les autorités monétaires à baisser les taux d'intérêt; - il demande à la Commission d'examiner les possibilités de faire des propositions afin que soient mis en place des instruments anticycliques au niveau communautaire; - il rappelle que les politiques économiques et structurelles de l'UE doivent reposer sur une adhésion sans ambiguïté au modèle social européen; - il demande un renforcement de la coordination des politiques économiques et la convergence des résultats économiques, en fixant des objectifs à court terme pour les différents Etats et, le cas échéant, en prévoyant des recommandations pour ceux qui n'atteindraient pas ces objectifs; - constate que la reprise du commerce mondial représente une opportunité unique pour l'UE, mais qu'en même temps, les entreprises européennes préfèrent investir en dehors des frontières de l'UE et que le flux des investissements directs dans l'UE diminue; - souhaite que les prochains rapports annuels examinent d'autres facteurs comme les salaires, la flexibilité du marché de l'emploi, les investissements publics, les coûts de la sécurité sociale et ce, également dans les pays avec lesquels l'UE est en concurrence. * En matière d'investissement : le PE demande des mesures de relance de l'investissement et l'élargissement du rôle de garant des prêts de la BEI, l'expansion du FEI, la création d'obligations communautaires afin de financer les projets d'investissement majeurs de la CE. * En matière de recherche et développement : le PE demande à la Commission de faire de propositions concrètes afin d'encourager la RDT par des avantages fiscaux appropriés, de favoriser l'accès aux capitaux à risque pour les PME actives dans la RDT, et la coopération transfrontalière entre les entreprises, les universités et les centres d'études. * En matière de cohésion sociale et d'emploi : le PE enjoint les Etats membres à conclure un Pacte européen pour l'emploi afin de combiner la création de nouveaux emplois avec les redistributions des gains de productivité entre capital et travail. Il est indispensable que des mesures structurelles soient prises afin d'avoir un temps de travail plus flexible ou encore de réduire les coûts non salariaux, en particulier pour les salaires les moins élevés. * En matière fiscale : le PE souligne le caractère excessif de la fiscalité du travail par rapport à la fiscalité du capital; une refonte du système fiscal est donc indispensable. En particulier, il est nécessaire que les bénéfices réinvestis soient taxés plus faiblement que les bénéfices distribués. * En matière de déficits publics : le PE souligne la nécessité de poursuivre la consolidation budgétaire et d'élaborer des plans précis, à moyen terme, de consolidation fiscale dans les Etats membres afin de rétablir la confiance tant pour les investissements que pour la consommation. La réduction des déficits doit être combinée avec une véritable politique de l'emploi et avec un encouragement de l'innovation. * En matière de politique monétaire : le PE rappelle la nécessité d'introduire la monnaie unique qui permettra de lutter contre les fluctuations monétaires et de mettre en oeuvre une politique monétaire plus efficace. A cet égard, afin d'exploiter pleinement les avantages du marché unique, il convient d'instaurer une certaine discipline entre les taux de change des différentes monnaies.

Rapport économique annuel 1996

1996/2042(COS) - 06/03/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : Ce rapport économique présente les vues de la Commission sur la situation économique et les questions de politique économique dans la Communauté. Il se concentre en particulier sur les politiques macro-économiques et structurelles initiées et agrées au niveau communautaire, avec en point de mire la situation de l'emploi en Europe, principal objectif social, économique et politique de l'Union. CONTENU : Selon ce rapport, le défi majeur de la Communauté reste la création d'emplois et la réduction du chômage. Pour atteindre cet objectif, les décideurs politiques doivent: . réanimer la reprise en prenant tant au plan national que de l'UE des mesures coordonnées visant à restaurer la confiance, . soutenir le redémarrage de l'activité et le transformer en un processus de croissance robuste et durable, supporté par des investissements créateurs d'emplois, couplé avec les progrès nécessaires en matière de convergence nominale. L'application de ces 2 tendances devraient faire reculer le chômage et permettre à la Communauté de réussir l'UEM en 1999. Le rapport souligne, parallèlement, le taux de croissance décevant en 1995 caractérisé par un net ralentissement de l'activité (croissance du PIB de l'ordre de 2 1/2% en 1995 au lieu des 3% prévus pour 1995 et 1996) allant de pair avec une augmentation du chômage et des assainissements budgétaires limités. Dans ces conditions, la Communauté aborde l'année 1996 dans un climat de baisse de confiance. Cependant, le rapport souligne que certains paramètres fondamentaux ne justifient pas un tel pessimisme notamment parce que la rentabilité de l'investissment s'améliore, que l'inflation se situe à un niveau historiquement bas et que la convergence nominale s'accroît. Des mesures de restauration de la confiance s'imposent tant au niveau national que communautaire (notamment grâce au pacte européen de confiance pour l'emploi, la réalisation des réseaux transeuropéens, l'augmentation des ressources pour la recherche, la réalisation d'un plan pour les PME et la mise en place d'un programme global pour la stabilité de l'emploi). Le rapport souligne en particulier que la réalisation de la détente de la politique économique dépendra grandement d'un processus d'assinissement budgétaire crédible accompagné d'une limitation de l'évolution des salaires. Pour rencontrer le double objectif de baisse de chômage et de passage à la monnaie unique, la Communauté doit accompagner les politiques macroéconomiques d'une action structurelle visant à: -créer les conditions d'un processus de croissance macroéconomique dépourvu de tensions par des mesures destinées à améliorer le fonctionnement des marchés des biens et des srvices et à accroître la flexibilité du marché du travail, -renforcer les facteurs de croissance endogènes par des actions axées sur la promotion de l'innovation, l'intensification de la concurrence et l'amélioration du capital humain, -accroître le contenu en emplois de la croissance par un élargissement de la grille des salaires (notamment par une réduction du coût de main-d'oeuvre indirects pour les bas salaires et une réorganisation des conditions de travail). Ces actions structurelles de compétence nationale doivent s'accompagner d'actions communautaires (en particulier celles définies à Essen en matière d'emploi).